



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prix

Question écrite n° 84697

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la nécessité d'assurer une meilleure transparence sur la formation des prix. Les cotations doivent refléter la réalité économique des marchés. Il lui demande si le Gouvernement entend mieux contrôler la pertinence des prix et mettre en œuvre une remise à plat des dispositifs.

Texte de la réponse

Les relations commerciales au sein de la filière alimentaire sont marquées par des tensions récurrentes entre les acteurs. La forte volatilité des prix des matières premières agricoles met en danger l'équilibre économique des filières et diminue leur capacité à investir dans l'outil de production. Ces éléments jouent également un rôle négatif sur l'emploi pour l'ensemble des maillons de la filière alimentaire. Ainsi, l'amélioration des relations entre tous les acteurs de la filière est un enjeu stratégique pour l'avenir, sur lequel le Gouvernement est pleinement mobilisé. L'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires permet aux pouvoirs publics, aux acteurs de la filière d'avoir accès à une information documentée, objective et partagée sur la formation et l'évolution des prix et des marges dans les filières agroalimentaires, de la production agricole jusqu'au commerce de détail. Ses travaux associant les différents acteurs des filières agroalimentaires, permettent un dialogue régulier et constructif entre les différents maillons de la chaîne alimentaire. Le rapport remis en 2015 par l'observatoire au Parlement met en lumière le fait que après une année 2013 marquée par la poursuite de la hausse globale des prix agricole, l'année 2014 se caractérise par une baisse relative des prix. Elle est plus marquée pour les produits agricoles (-5 %) que pour les produits alimentaires sortie industrie (-1,6 %) et à la consommation (-0,7 %). Ceci s'explique en partie par le fait que la création de valeur ajoutée fait diminuer la part de la matière première dans la valeur du produit, d'où une transmission amortie vers l'aval des variations de prix. De plus, dans le cadre du contrat de la filière alimentaire, les professionnels ont été interrogés afin d'identifier les produits alimentaires pour lesquels la couverture statistique est jugée non satisfaisante. Il s'agit, pour assurer des relations commerciales plus fluides et transparentes, de mettre à disposition des professionnels des indices ou des cotations auxquels ils peuvent se référer librement et qui ne souffrent d'aucune contestation. Cette mission de faire un état des lieux et mettre en lumière les manques a été réalisée dans le cadre de l'observatoire de la formation des prix et des marges (OfPM) qui met à disposition son bilan sur son site internet. Deux demandes ont été formulées dans la filière blé : une cotation officielle du blé meunier pour le marché intérieur, une référence de prix d'achat du blé dur par l'industrie française. Ces demandes sont en cours d'expertise par les services statistiques, la mise en place de telles cotations ne relevant pas des missions de l'OfPM. De plus, deux manques ont été exprimés dans la filière viande : un indice permettant de suivre l'évolution du prix des charges de l'abattage-découpe, tout secteur viande, et un indice de prix d'achat des pièces de porc pour la charcuterie. L'élaboration de l'indice sur l'évolution du prix des charges de l'abattage-découpe est en cours, les avancées sont présentées en groupes de travail de l'OfPM. En ce qui concerne la demande pour la filière porcine, FranceAgriMer a mis en place une enquête portant sur les volumes et les valeurs des achats des industriels de la charcuterie, ces résultats sont diffusés sur son site internet.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84697

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5325

Réponse publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6479